

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 723

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 8

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la seconde phrase de l'alinéa 18, substituer au mot :

« fixe »,

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.